



MINISTÈRE DES
TRANSPORTS

République de Côte d'Ivoire



BANQUE MONDIALE

**Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur de Transport
(PAMOSSET)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°018/PAMOSSET/C2/2020
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION D'UN
PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET
DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE CASSE AUTOMOBILE AU PK 44 DANS LA SOUS-
PREFECTURE DE SONGON**

1. Le nouveau Programme National de Développement (PND) 2016-2020, du Gouvernement de Côte d'Ivoire, constitue le cadre de référence des politiques et projets de développement du pays sur la période indiquée.

Par ailleurs, le nouveau Cadre de Partenariat Pays (CPP) qui organise et définit les conditions de collaboration entre le Groupe de la Banque mondiale et l'État de Côte d'Ivoire pendant les quatre prochaines années (donc sur la même période) a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'IDA le 29 septembre 2015.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accès à la profession de transporteur, la formation et la professionnalisation des acteurs, le renouvellement du parc, la sécurité routière et l'interconnexion des systèmes douaniers sur le Corridor Abidjan – Ouagadougou que soutient le Projet d'Appui à Modernisation du Secteur de Transports (PAMOSSET), le Ministère des Transports envisage la construction d'une unité de casse automobile au PK44, dans la Sous-Préfecture de Songon.

Toutefois, au-delà des intérêts multiples, des opportunités économiques et sociales qu'offre ce projet, il n'est pas sans conséquence dommageable sur l'environnement naturel et humain. En effet la construction de l'unité de casse automobile va nécessiter l'acquisition de terre d'où l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) selon les exigences de la PO 4.12.

2. L'objet de la mission du Consultant est d'élaborer le PAR des personnes affectées. Il s'agira de conduire la mission à travers les étapes et activités ci-dessous décrites :
 - s'appuyer sur les acquis de l'Evaluation Sociale pour réaliser la purge des droits sous la forme d'un PAR abrégé ;
 - décrire : (i) les alternatives envisagées pour éviter ou minimiser les impacts, (ii) les mécanismes à mettre en place pour les recours et la gestion des plaintes en cas de manquement des engagements,
 - faire le PAR conformément aux dispositions du CPR ;
 - proposer un mécanisme de purge des droit individuels ou communautaire sous le format et standard du PAR.
 - rédiger des procès-verbaux relatifs aux différentes sessions de consultation tenues, avec les noms des participants, les photos de séances,
 - déterminer le régime foncier et les systèmes de cession,
 - évaluer le bien affecté ;
 - définir le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PAR en décrivant le rôle de chaque membre de l'équipe ;
 - identifier une ONG locale qui a déjà appuyé la mise en œuvre de PAR. Cette ONG aura pour mission d'assister la CE-PAR et l'accompagnement des PAPs (intermédiation sociale). Elle devra assurer la mise en marche et le bon fonctionnement des moyens de recours en cas de difficultés et de litiges ; tout incident, plainte ou contestation devra être traitée de manière rapide, transparente et sans coût ;
 - s'informer sur le mécanisme local de gestion des plaintes ou litiges et en proposer un MGP qui devra s'arrimer à celui développé au sein de la Cellule d'Exécution du Projet ;
 - informer et inviter la communauté villageoise aux séances de négociation des indemnisations et de signature des procès-verbaux de négociation ;

- assister la cellule d'exécution du PAR aux séances de négociation des indemnités ;
 - assurer une coordination efficace avec la cellule de coordination, la cellule d'exécution du PAR et les autorités municipales afin de permettre une libération des emprises en fonction du calendrier d'exécution du PAR.
3. Le présent Avis à Manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter le recrutement d'un consultant individuel avec des qualifications avérées en sciences sociales (Sociologie, Anthropologie, Géographie) en vue de **l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées le projet de construction d'une unité de casse automobile au PK 44 dans la Sous-Préfecture de Songon.**
 4. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de notification de démarrage.
 5. La Cellule de Coordination du Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur du Transport (PAMOSSET) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et des informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées notamment les brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables (années de réalisation, coûts, clients).
 6. Compétences et qualifications du consultant :
 - être titulaire d'un BAC + 4 sciences sociales (Sociologie, Anthropologie, Géographie) ;
 - avoir une expérience générale d'au moins dix (10) ans au moins dans l'élaboration de Plan d'Action de Réinstallation ou des études socio-économiques ;
 - avoir une expérience spécifique d'au moins deux (2) PAR de projets financés par la Banque mondiale ;
 - avoir une parfaite connaissance des procédures de déplacement involontaire de populations conformément aux politiques de la Banque mondiale et la législation ivoirienne.

Le Consultant peut se faire appuyer par toute personne jugée nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.

7. Le Consultant sera recruté sur la base des procédures définies dans les Directives concernant la sélection et l'emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale version de janvier 2011, révisées juillet 2014.
8. Les Termes de référence sont disponibles sur le site internet <https://www.prici.ci/up/2006290717.pdf> et téléchargeables <https://www.prici.ci/par/pamoset/2006290717.html>
9. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en version électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Mardi 21 Juillet 2020 à 10 heures précises (heure locale)** et porter la mention **« Manifestation d'Intérêt pour l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation du projet de construction d'une unité de casse automobile au PK 44 dans la Sous-Préfecture de Songon ».**
10. L'ouverture se fera le même jour à **10 heures 30 minutes** (heures locales) à l'adresse ci-dessous.
11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

Adresse de dépôt et ouverture des offres :

Cellule de Coordination du Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur du Transport
sise aux Deux- plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
1^{er} étage à Bureau de la Passation de Marchés
08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire
Tel : (225) 22 40 90 90 / 91 - Fax : (225) 22 41 35 59
Adresse électronique : gekpini@gmail.com / lucrecey@yahoo.fr